

République Française
Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

N° 2026/07

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	19
Pouvoirs	0
Membres absents	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 23 mars 2026.

Vote
Tous les conseillers présents ont pris part au vote.

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Fabienne JALADE ; Patrick FRANDEMICHE ; Nathalie LEGROS ; Bruno VAYSSE ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : /

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PROCEDENT A L'ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin : une liste présentée.

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou nuls ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste menée par LACAN Jacky : 15 voix (quinze).
- /

- La liste menée par LACAN Jacky ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

- Monsieur LACAN Jacky : 1er Adjoint
- Madame CLUZEL Annette : 2ème Adjoint
- Monsieur GRIMAL Pierre : 3ème Adjoint
- Madame VAYSSE Josette : 4ème Adjoint
- Monsieur GALTIER Denis : 5ème Adjoint

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Laureen FONTANILLE



Le Maire,

Michel LAURENS

